

L'école actuelle bâtie en 1956 Collection de Heather Farmer-Bertrand

os ancêtres venus coloniser la paroisse étaient, pour la plupart, illettrés à en juger par leur incapacité à signer dans les registres paroissiaux. Soutenus par le curé de la paroisse, ils ont voulu donner à leurs enfants une meilleure instruction. Pour ce faire, ils ont bâti des écoles gérées d'abord par la fabrique puis par la Municipalité scolaire de Sainte-Marthe.

Nous avons certes une dette envers eux qui, avec peu de moyens, ont lutté pour la survie de leur foi et de leur éducation. L'église et l'école ne sont-elles pas l'âme vivante d'une paroisse?

Les écoles de rangs

Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé les premiers procès-verbaux datant d'avant 1879, mais nous avons pu consulter le registre foncier et le registre comprenant les noms des premiers acquéreurs des terres, écrit par Joseph Fortune. Nous constatons qu'aucun terrain n'est acheté par la commission scolaire ou un syndic avant 1935, alors que la commission scolaire de Sainte-Marthe décide de rouvrir l'école de Saint-Henri sur un terrain autre que celui de la première. De plus, à la fermeture des écoles de rang, la commission scolaire veut vendre les terrains et les maisons-écoles, mais pour ce faire, elle doit engager un notaire afin de libérer les titres sur l'emplacement des écoles et faire préparer une requête afin que la commission scolaire soit déclarée propriétaire des lots.

Pour ces raisons, il est difficile d'établir avec précision la date des premières constructions. De plus, ces faits nous laissent croire que les premières écoles ont été bâties de la même façon que les premières églises. Dans chaque rang, les colons se regroupent et forment un syndic qui est chargé de répartir les coûts et les corvées nécessaires à la construction d'une école. Ils bâtissent ces écoles, de préférence au milieu d'un rang, sur un terrain qu'un



Bénédiction des jeunes par M. le curé Anatole Pilon, en septembre 1973.

Collection d'Hélène Thauvette-Legault

85

particulier met à la disposition de la collectivité. Toutes ces écoles de rang offrent la première partie du cours primaire, soit les quatre premières années de l'élémentaire. Les premières familles ont donc bâti huit écoles réparties dans les sept arrondissements de la municipalité scolaire. Le cas de l'école du village fait exception, car il est clair qu'elle est bâtie sur le terrain de la fabrique. Elle offre, en plus de l'échelon élémentaire, le cours modèle, d'une durée de deux ans, pour lequel elle a reçu un octroi.

Nos premières écoles font partie en 1845 de la commission scolaire de Rigaud, dont le curé A.J. Martineau, alors vicaire de Rigaud, est commissaire. À la première assemblée, le 17 novembre 1845, les commissaires de Rigaud répartissent leurs territoires en 13 arrondissements scolaires. Pour les années scolaires 1845-1846 et 1846-1847, une liste dressée par les commissaires fait état des instituteurs et des institutrices, de même que du nombre d'élèves. Nous pouvons y lire, à propos du dixième arrondissement, qu'il comprend la côte Saint-Henri, des deux côtés, depuis la terre nº 19 jusqu'à la terre nº 44, et qu'en 1845, c'est Alexandre McDonnell qui enseigne à 18 garçons et 22 filles, tandis que l'année suivante, John McDonnell enseigne à 34 élèves. On y apprend aussi que le onzième arrondissement comprend les terres nos 1 à 19 de Saint-Henri, mais il n'y a rien d'autre à propos de cet arrondissement. Le douzième arrondissement comprend la côte Saint-Guillaume du nº 1 jusqu'à la terre nº 26; en 1845, Bernard Kelly y enseigne à 45 élèves. Le treizième comprend les terres n° 27 jusqu'à l'extrémité de la côte Saint-Guillaume et la liste mentionne que Dame Julienne Joron, épouse de Joachim Richer, enseigne à 31 élèves. Nous savons que, dès son arrivée, en 1846, M. l'abbé Alexis-Jessé Martineau, premier curé de la paroisse, fait venir un instituteur qui enseignera dans le presbytère-chapelle.

En 1847, les gens des rangs Saint-Henri et Saint-Guillaume se sont séparés de la Commission scolaire de Rigaud pour fonder la Commission scolaire de Sainte-Marthe, puisqu'en 1848, l'inspecteur d'école cite dans son rapport avoir visité à Sainte-Marthe 4 écoles pour 162 élèves. En 1851, il y a six enseignants recensés, répartis dans les rangs Saint-Guillaume, Saint-Henri et le village pour une population étudiante de 273 élèves. L'année



Quatre religieuses devant l'école du village, le 5 août 1931.

Collection de Gaétane Martineau Downs



suivante, selon le rapport de l'inspecteur d'école, il y a 209 élèves qui fréquentent les quatre écoles sous la responsabilité des commissaires et ces établissements reçoivent un octroi fédéral. Quatre ans plus tard, en 1856, seulement 190 élèves assistent au cours. L'année suivante, l'inspecteur Valade écrit : « Cette municipalité a quatre écoles dirigées par des institutrices et quatre bonnes maisons en bois à un étage. On doit sous peu y établir une académie. Les dissidents n'y ont qu'une seule école conduite par un instituteur, et leurs affaires monétaires de même que celles des commissaires sont bien administrées. » Il s'agit de l'école protestante.

Au-delà de la construction des écoles, nous aimerions souligner l'influence de quatre principaux acteurs qui ont façonné l'histoire scolaire de Sainte-Marthe; ce sont l'instituteur, le curé de la paroisse, l'inspecteur d'école et les commissaires.

Les instituteurs et les institutrices

Dans ces écoles de rang, l'instituteur joue un rôle très important. Il porte à juste titre le nom de maître d'école. Le mot maître fait

image, mais entre les quatre murs de l'école, sans plus, et la conduite de l'enseignant doit être exemplaire. L'âme de l'école de rang, c'est le maître d'école. Après les parents et le prêtre, il joue le rôle le plus important dans la communauté. À la fois surveillé et soutenu par le curé de la paroisse, l'inspecteur d'école, les commissaires et les parents, l'instituteur transmet les valeurs sociales et religieuses.



Parmi les qualités à posséder pour bien enseigner, l'abbé J.-Ovide Cliche, en 1915, cite les suivantes : « la science suffisante, l'autorité, la dignité, le zèle, la ponctualité, la préparation des classes, la justice, la piété, la douceur, la patience, l'étude des caractères, aimer tous les élèves également, savoir surveiller, savoir enseigner, aller du concret à l'abstrait, aller du connu à

Séance à l'école du village. L'événement est organisé par les sœurs, mais il est présidé par le curé qu'on peut voir à l'avant de l'assistance, au centre de l'allée, entouré des deux maires du village et de la paroisse.

Collection d'Huguette Bourbonnais-Dupras

l'inconnu, savoir grouper ses élèves, explications claires, leçons courtes et bien apprises, devoirs courts et bien faits, et surtout, connaître la science pédagogique ». Voilà pourquoi on dit qu'enseigner est une vocation.

Au début, ils enseignent sans programme, sans livre à des élèves qui ne sont pas d'une assiduité exemplaire puisque ces élèves doivent être au champ ou à la maison pour aider leurs parents. De plus, comme on se rend à pied à l'école, les élèves demeurent à la maison lorsque la température est mauvaise. Ils enseignent dans des écoles qui ne sont pas très confortables, comme en témoigne le rapport d'un inspecteur qui décrit en ces termes l'état des écoles : « L'école est dans un état si lamentable que les souris passent par les fentes aussi librement que le vent. »

En 1880, un enseignant gagne 100 \$ par année et souvent il doit chauffer l'école et y faire le ménage en plus de sa tâche principale.

Mais malgré tous ces inconvénients, ces hommes et ces femmes ont pour passion l'enseignement. Leur amour des enfants, leur ouverture d'esprit et leur goût de transmettre le savoir, ajoutés à leur sens professionnel, font d'eux des professeurs inoubliables.

Le curé de la paroisse

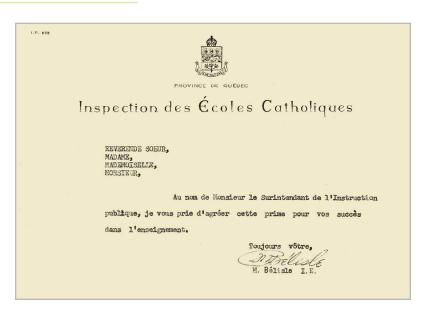
À la suite des pressions exercées par le clergé catholique, le Parlement du Bas-Canada adopte en 1824 la *Loi des écoles de fabrique* destinée aux franco-catholiques et modifie radicalement le régime centralisé établi deux décennies plus tôt. Cette loi a pour objet l'établissement d'une école élémentaire à l'intérieur des paroisses de moins de 200 familles et d'en ajouter une à toutes les tranches de 100 familles. En fait, elle permet à la fabrique, instance administrative dirigée par le curé, de fonder des écoles et d'y allouer le quart des revenus paroissiaux. En résumé, dorénavant, les écoles de fabrique sont dirigées au niveau paroissial et reconnues comme « privées » et partiellement financées par l'État.



C'est sous cette nouvelle loi que les premières écoles de la paroisse sont inaugurées. Entouré de prestige et de respect, le curé vérifie le travail de l'instituteur auprès des enfants. Lorsque, plus tard, on forme les commissions scolaires, l'inspecteur d'école jouera ce rôle, mais le curé de la paroisse l'accompagnera, continuant ainsi à superviser l'engagement et l'évaluation des enseignants et à s'impliquer dans la gestion des écoles.

L'inspecteur d'école

En 1842, Lord Durham, dans son rapport sur la situation au Bas-Canada, constate que le système scolaire est fort mal en point. Dans le cadre de ce rapport d'enquête, le gouverneur avait confié à Charles Buller l'étude de la question scolaire et des solutions souhaitables afin d'améliorer le système en place. Charles Buller propose un régime scolaire allant de l'élémentaire à l'université, sans distinction de langue et de religion, où les jeunes francophones et anglophones fréquenteraient les mêmes institutions.



Premièrement, il favorise un système où les influences politiques sont chose du passé; deuxièmement, il propose la mise en fonction d'un surintendant de l'Instruction publique nommé par le gouvernement dont le rôle serait de coordonner l'action de l'État en éducation; troisièmement, il suggère la mise en place d'une taxe obligatoire qui servirait au niveau local à financer les écoles primaires et, finalement, il prône la création de municipalités scolaires chargées d'organiser et de dispenser l'enseignement sur leur territoire.

Le docteur Jean-Baptiste Meilleur est le premier à occuper la fonction de surintendant de l'Instruction publique dès le mois de mai 1842. À sa demande, le Parlement du Canada-Uni vote en août 1851 la Loi des inspecteurs d'écoles.

Certificat, accompagné d'une prime, décerné à Rita Bourbonnais par l'inspecteur des Écoles Catholiques pour la qualité de son enseignement.

Collection de Rita Bourbonnais





La classe de sœur Jeanne-Alice
En bas, de gauche à droite : Solange Brazeau,
Laura Séguin, Anita Dumoulin, Denise
Ladouceur, Paula Felx, Suzanne Montpetit, Anita
Bourbonnais; 2e rangée : Paul Felx, Claude
Chartrand, Hubert Proulx, Romain Ranger,
Donald Downs, Georges Fournelle, Claude
Fournelle; 3e rangée : Raymond Campeau,
Maurice Ladouceur, Gérard Besner, ? Fournelle,
Gilles Coulombe; rangée du haut : sœur
Jeanne-Alice, Gaston Bertrand, Johnny Downs,
Jean-Réal Séguin, Guynemer Coulombe,
Gaétan Bourbonnais, sœur Louis-du-Carmel.
Collection de Jean-Réal Séguin

L'inspecteur doit effectuer deux visites par année à chaque école pour vérifier si l'instituteur suit bien le programme et il en profite pour conseiller, réprimander ou récompenser selon le cas. Il donne aussi congé, distribue quelques volumes ou alloue une prime de succès à l'instituteur lorsque méritée.

L'inspecteur d'école est, entre autres, l'agent de liaison entre les commissaires et le Département de l'instruction publique. Il examine tout : l'instituteur, les enfants, les lieux, si tous les règlements sont appliqués, le salaire de l'instituteur souvent insuffisant, etc. Il fait toujours un rapport écrit. Cependant, c'est amicalement qu'il rencontre les commissaires pour les convaincre des améliorations à apporter et ce n'est qu'en dernier ressort que le surintendant menace de couper les subsides. C'est arrivé à Sainte-Marthe en 1921; l'octroi est supprimé, car les commissaires avaient refusé d'effectuer les réparations aux lieux d'aisances de l'école du village pourtant demandées à plusieurs reprises par l'inspecteur.







Les commissaires



Comme nous l'avons vu, en 1842, le D^r Jean-Baptiste Meilleur suscite la création de « municipalités scolaires » autonomes. C'est la naissance de ce qui sera appelé par la suite les commissions scolaires. La paroisse de Sainte-Marthe est divisée en sept arrondissements d'écoles. Chacun de ceux-ci reçoit et administre son propre budget, alimenté de façon égale par une allocation du gouvernement et par des cotisations payées par les habitants.

Les commissaires doivent procéder à l'embauche des professeurs, voir à la construction et à l'entretien des bâtisses, accompagner le prêtre et l'inspecteur dans leurs visites aux écoles deux fois par année et remettre les prix de fin d'année. En plus, il apparaît que la partie la plus ardue des devoirs imposés aux commissaires d'école est la perception des cotisations, car les contribuables, surtout ceux qui n'ont pas d'intérêt dans l'éducation, payent lentement et souvent à regret. Les commissaires hésitent à instituer une poursuite pour le recouvrement de quelques schellings, lorsque l'on sait que les frais égalent, s'ils ne doublent pas, le montant réclamé et même après avoir obtenu un jugement, lorsqu'il s'agit pour les commissaires de faire saisir les biens du contribuable qui n'a pas payé.

Le raison du grabuge à la commission scolaire?

Il arrive couramment que des désaccords enveniment l'ambiance au sein d'une commission scolaire. Ces mésententes concernent des éléments déclencheurs très variés, à plus ou moins grandes implications financières, allant de quelques réparations à une école qui menace de ruine ou à la réfection d'un tableau noir qui refuse de se laisser blanchir à la craie. L'exhortation de l'inspecteur d'école à donner à l'école un meilleur chauffage, à installer un cabinet d'aisance hygiénique, à pourvoir progressivement un bon outillage scolaire ou à enrichir graduellement l'école de livres de catéchisme, de lecture, de mathématique, de grammaire, d'histoire sainte, d'histoire du Canada, de cartes géographiques à l'intention des tout-petits, ne sont que quelques exemples des sujets qui se trouvent au cœur des débats à la commission scolaire.

Page précédente, en haut :

La classe de sœur Paule Béatrice
Ire rangée: Hélène Thauvette, Lise Fournelle,
Nicole Dupras, Agathe Felx, Huguette Brunette,
Marielle Campeau; 2e rangée: Michaël Farrell,
Richard Fournelle, Armand Séguin, Yvon Massé,
Suzanne Ranger, Yolande Bourbonnais, Guy
Thauvette, Wilfrid Felx, Yvon Lauzon; 3e rangée:
sœur Paule Béatrice, Maurice Chartrand, Cécile
Séguin, Maurice Ladouceur, Jean-Guy Chartrand,
Roger Chartrand.
Collection de Paul Felx

Page précédente, en bas :

La classe de sœur Fatima

Ire rangée: Thérèse Quesnel, Hubert Campeau, Denis Sabourin, Gilles Ladouceur, sœur Fatima Lise Dupras, Noëlla Séguin, Suzanne Besner, Cécile Séguin; 2e rangée:?, Simon Campeau, Huguette Bourbonnais, Suzanne Lalonde, Murielle Farrell, Denise Besner,?, Pauline Dupras; 3e rangée: Robert Surault, Christian Campeau, Denise Saint-Pierre, Nicole Gareau, Denise Lamer, Jacqueline Piché.

Collection de Heather Farmer-Bertrand



Le financement des écoles

Trois sources alimentent le budget de la municipalité scolaire. Dans un premier temps, une cotisation gouvernementale allouée à toutes les écoles permet de dispenser l'échelon élémentaire, et un octroi alloué à l'école du village permet d'organiser le cours modèle et le cours académique. Dans un deuxième temps, les municipalités scolaires sont laissées à elles-mêmes en ce qui concerne le financement de leurs activités. Elles ont toutefois la possibilité de demander une cotisation spéciale à la population, d'abord volontaire, mais devenue obligatoire en 1855. Ces cotisations servent surtout à réparer ou à bâtir les écoles. Finalement, une rétribution mensuelle fixée par les commissaires, c'est-à-dire une taxe supplémentaire payée par les parents pour chaque enfant d'âge scolaire, sert, entre autres, à payer les enseignants et à acheter du matériel.

L'école du Bas Saint-Guillaume nº 1

C'est la première école à être bâtie puisqu'elle portait le nom de l'arrondissement n° 1. Elle est construite sur la terre n° 305 dans Saint-Guillaume Sud, au 243, Saint-Guillaume. Selon le recensement de 1851, Angèle Charlebois, âgée de 16 ans, enseigne dans cette école; elle y demeure avec Domithilde Charlebois, 33 ans, et Edmond Charlebois, étudiant. Tous les trois sont natifs de Saint-Benoît. On peut penser que cette école est bâtie sur le terrain d'André Poiriaux, puisqu'il en avait obtenu la concession le 23 octobre 1835 et l'a vendu le 19 octobre 1870 à Alexandre Gingras. Par la suite, la famille Ladouceur (Félix, Denis, Flavien) acquiert cette terre avant qu'elle devienne la propriété du Dr René Coulombe.

Une autre école est bâtie en 1907. C'est Adrien Charlebois qui propose la reconstruction d'une maison d'école de 22 pieds sur 26 pieds de 12 pieds de hauteur avec cheminée de briques et une remise de 12 pieds sur 15 pieds, pour remplacer la première. Le mobilier est renouvelé l'année suivante, mais on garde le même tableau noir. L'année suivante, la cotisation est augmentée pour en payer les coûts de construction. Le 20 juillet 1912, on fait un logement au haut de l'école.



Le dernier groupe d'élèves de Rita Bourbonnais (institutrice) ayant fréquenté l'école du Bas Saint-Guillaume en 1954-1955. I re rangée de gauche à droite : Claudette Berthiaume (en 4e), Gérard Coulombe (en 3e), Normand Sabourin (en 2e), Normand Berthiaume (en 2e) et Murielle Dehoey (en 3e). 2e rangée : Denise Charbonneau (en 6e), Andrée Robillard (en 4e), Nicole Gareau (en 7e), Hubert Dehoey (en 7e) et Richard Gareau (en 4e).

Collection de Rita Bourbonnais

L'école ferme en septembre 1955 et les élèves de cet arrondissement sont transportés en auto à la vieille école du village. Le 21 septembre 1957, la commission scolaire vend cet emplacement à Dosilva Brosseau.

L'école du Haut Saint-Guillaume n° 3

Cette école est située sur le lot Saint-Guillaume Nord nº 413. Elle est donc bâtie sur le terrain de la famille Ouimet. Augustin reçoit d'abord cette terre en concession le 24 juin 1835, puis il la donne à son fils Émery en 1865. Selon les procès-verbaux consultés,

> Alphonsine Lalonde y enseigne en septembre 1879.

Puis, en 1881, il est nécessaire de rebâtir la maison d'école. Joseph Montpetit est l'entrepreneur de cette construction. Le 20 novembre 1901, on achète des pupitres et l'on prélève une cotisation supplémentaire.

On reconstruit une troisième école en 1917 permettant d'accueillir 50 élèves. Elle mesure 26 pieds sur 36 pieds, vestiaires compris; le toit anglais est couvert de bardeaux, la fondation est en béton et le perron en ciment. Elle est construite par Osée Danis au coût de 1775 \$. Le logement pour l'institutrice

sera fini plus tard, au mois d'août 1918, par James Fauvel, au coût de 105 \$. On le sépare en trois appartements en 1920. Le 20 décembre 1922, les commissaires décident d'engager une deuxième institutrice pour l'année suivante, les élèves étant trop nombreux pour une seule maîtresse.

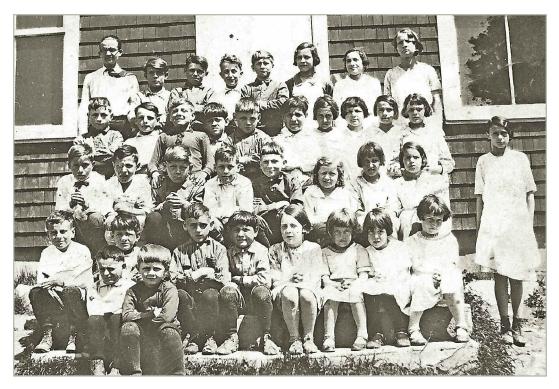
L'école ferme le 26 juillet 1957 et les élèves viennent à l'école du village pour l'année scolaire 1957-1958. Elle est vendue à Jean-Paul Bertrand, le 14 août 1959.



L'école du Haut Saint-Guillaume, bâtie en 1917. Collection de Heather Farmer-Bertrand







Les élèves posent devant l'école du Haut Saint-Guillaume n° 3.

Rangée du haut de gauche à droite : Bruno Bertrand, Armand Gravel, Émilio Lavergne, Raymond Lauzon, Roger Lalonde, Léonie Lefebvre, Aimée Lefebvre, Annette Bertrand; 2e rangée : Médard De Bellefeuille, Armand Lavergne, Roger Bertrand, Germain Gravel, Raymond De Bellefeuille, Osias Gravel, Marguerite Lefebvre, Cécile Lefebvre, Laurette Lefebvre, Simone Lavergne; 3e rangée : Aurèle Bertrand, Guy Bertrand, Aldéric De Bellefeuille, Raymond Lefebvre, Réal Lalonde, Pauline De Bellefeuille, Thérèse Lefebvre, Jeanne Lefebvre; 4e rangée : Aurèle Séguin, Charles Gravel, Achille Lavergne, Eugène Gravel, Germaine de Bellefeuille, Colette Bertrand, Lina Lefebvre, Jeannine Lefebvre, Rita Lalonde; en avant du groupe : Wilfrid Lavergne et Roger De Bellefeuille.

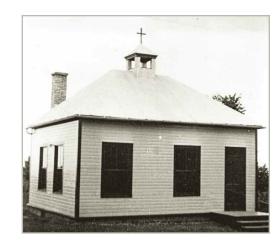
Collection de Christine Lalonde-Prieur

CI-DESSOUS : La deuxième école de Saint-Henri, construite en 1935.

Collection de Heather Farmer-Bertrand

Les écoles de Saint-Henri nº 4

Il y a eu trois écoles dans ce rang, à trois endroits différents. La première école, située sur le lot Saint-Henri Sud n° 431, dessert autant les anglophones que les francophones de religion catholique ou protestante. C'est ce que l'on appelle à l'époque une école commune. Le 19 juillet 1899, les commissaires ferment l'école parce qu'il n'y a plus suffisamment d'élèves; ceux qui restent iront à l'école du village.





Les élèves de Rita Bourbonnais en 1950-1951 : Lise Roy, Gilles Dupras, Nicole Gareau, Jean-Guy Dupras et André Gareau Collection de Rita Bourbonnais

Les contribuables demandent à plusieurs reprises la réouverture de l'école, d'abord en 1901 puis en 1919. Cette fois, un comité est formé et Jean-Baptiste Piché et Henri Farmer sont nommés pour étudier le projet. Il n'y a pas de suite au projet avant le 30 août 1928, alors que des contribuables renouvellent leur demande dans une lettre adressée aux commissaires. Ces derniers s'opposent à l'ouverture de l'école parce qu'il n'y a que deux familles sur un total de quatre qui ont des enfants d'âge scolaire. Ces deux familles sont situées à chaque extrémité du rang et elles exigent que l'école soit placée dans leur bout de rang. La demande est rejetée le 6 novembre 1928.

Finalement, les commissaires acceptent, lors d'une réunion tenue le 23 avril 1935, de bâtir une deuxième école catholique pour 20 élèves, selon les plans et devis du gouvernement, à condition d'avoir l'octroi gouvernemental. Le 12 juin 1935, on achète un terrain situé sur le lot nº 445 Saint-Henri Sud, de M. James Murphy, pour la somme de 25 \$. La soumission de M. Wilfrid Trépanier pour construire une école de 20 pieds sur 25 pieds est acceptée à 925 \$. Le curé McDonald est nommé surveillant des travaux de construction. Simone Lamer est la première institutrice de cette école et elle gagne un salaire de 525 \$ pour l'année 1935-1936. Il n'y a toujours pas d'eau potable en 1949. Le 9 juin 1954, les commissaires demandent au Département de l'instruction publique la permission de fermer cette école puisqu'il n'y aura que trois enfants qui la fréquenteront pour l'année scolaire 1954-1955. Cette demande est acceptée et c'est Jean Dumoulin qui transporte les élèves du rang Saint-Henri à l'école du Bas Saint-Guillaume.

Le 13 novembre 1956, D'Assise Pharand achète l'école et la déménage dans le rang Saint-Emmanuel de Coteau-du-Lac. Il vend le terrain à Charles-Auguste Saint-Pierre pour 40 \$ et la maison d'école à Wilfrid Vincent.

L'emplacement de la première école d'un demi-arpent portant le n° 431 est vendu à O'Connell.

La troisième école de ce rang est l'école méthodiste. James Park achète, le 19 septembre 1856, la terre n° 482 Saint-Henri Nord,









CI-DESSUS : Gordon, Elsie Edwin et Robert Hodgson arrivant à l'école établie dans la maison de James Park, vers 1926 Collection de Kent Hodgson

À GAUCHE : L'école protestante Collection de Kent Hodgson

pour y bâtir une école. Dans un rapport daté de 1857, adressé au surintendant de l'Instruction publique, l'inspecteur d'école Valade mentionne que l'école est en bois et à un étage, qu'elle est conduite par un instituteur et que leurs affaires monétaires sont bien administrées. The School Commissioners of Hudson vend l'emplacement à James Park pour la somme de 200 \$, le 14 septembre 1920. Après cette date, les enfants vont à l'école dans la maison de James Park, puis au village d'Hudson.

L'école du Bas de Sainte-Marie nº 5

Une première école est bâtie sur le terrain nº 124 dans Sainte-Marie Sud, appartenant à Owen McCabe, qui l'a reçu en concession le 15 avril 1852.

Les commissaires bâtissent une deuxième école, au même endroit, en 1898, soit une maison de 20 sur 30 pieds comprenant un passage de 5 sur 20 et une classe de 20 sur 25 pieds. Un escalier dans le passage conduit au logement de l'institutrice aménagé au deuxième étage. Les contribuables doivent payer





L'école du Bas de Sainte-Marie Collection de Daniel Charlebois



Un groupe d'élèves jouant dans la cour de récréation de cette école vers 1957.

De gauche à droite : Michel Gareau, Yves
Besner, Gérald Campeau, Yvan Joannette,
Normand Lalonde, Laurent Joannette, Donat
Ménard

Collection de Jocelyne Lalonde-Campeau



Des élèves de l'école du Bas de Sainte-Marie Collection de Thérèse Lalonde-Bourbonnais

une rétribution supplémentaire pour rembourser le coût de cette nouvelle construction.

Le nombre d'élèves diminue tellement que l'on pense fermer l'école pour l'année scolaire 1933-1934, puisqu'il n'y a que dix élèves inscrits. Finalement, elle n'est pas fermée pour cette année scolaire, mais la même question se pose l'année suivante, alors qu'il n'y a que trois élèves inscrits. L'école ferme pour



deux ans, soit de 1935 à 1937, et les élèves iront à l'école du Haut Sainte-Marie. L'école du Bas Sainte-Marie est rouverte pour l'année 1937-1938. En 1949, Roland Jeannette donne le droit à la Municipalité scolaire de Beauvoir de construire un puits artésien sur le lot n° 123 lui appartenant, avec obligation pour la municipalité scolaire d'entretenir le puits artésien. Le 14 juillet 1967, la municipalité de Beauvoir est annexée à celle de Sainte-Marthe et l'école est fermée la même année puis vendue, le 6 mai 1969, à M. William O'Conner. C'est aussi en 1969 qu'il est entendu que la propriété du puits artésien est cédée par la Municipalité scolaire de Sainte-Marthe à Roland Joannette.

L'école du Haut de Sainte-Marie n° 6

Située sur le lot Sainte-Marie Sud 93, elle fut probablement bâtie sur la terre que Joseph Baulne a reçue en concession le 5 avril 1952. En 1881, il est devenu nécessaire de bâtir une nouvelle maison d'école. Alfred Ranger sera l'entrepreneur de cette construction.

Élèves du Haut de Sainte-Marie : André
Charlebois, Claude Séguin, Guy Vachon, Ronald
Marcoux, Robert Séguin, Réjean Carrière,
Normand Marcoux, Raymond Marcoux, Henri
Farrell, Gaston Carrière, Gaétan Vachon, JeanClaude D'amour, Yvan Marcoux, André
Marcoux, Rémi Marcoux et Yvon Legault.
Collection de Paul Felx



L'entrepreneur Placide Sabourin effectuera, en 1908, les réparations suivantes : mettre tout le bas de l'école en classe, soit 32 sur 20 pieds sur 8 de hauteur, faire le logement pour l'institutrice dans le haut de la maison, hausser la fondation et acheter un nouveau mobilier. L'école ne sera pas prête pour la rentrée des élèves; l'institutrice, M^{me} Noé Deschamps, devra faire la classe dans la maison de M. Léandre Carrière en attendant que les réparations de l'école soient terminées.

L'école fut fermée en 1956 et le 21 septembre 1957 la commission scolaire vend l'école et ses dépendances à René Joannette; ce dernier vendra le tout, le 6 juin 1959, à Léo Roussin. Léo la démolira et avec le bois se construira une nouvelle maison sur le lot n° 93 dans Sainte-Marie.

L'école de Sainte-Julie nº 7

Elle est située sur le lot Sainte-Julie Sud n° 18 appartenant à François-Xavier Marleau, qui l'a reçue en concession, le 21 mars 1853. En 1914, les commissaires font des réparations majeures à l'école. Ils élèvent le carré de la maison de manière à avoir 10 pieds, ils bâtissent un vestibule et des vestiaires du côté nordouest, c'est-à-dire du côté du chemin, et un logement pour l'institutrice est ajouté au second étage.



L'école de Sainte-Julie, bâtie en 1954. Collection d'Yvon Quesnel





Une deuxième construction est bâtie en 1954; elle est située sur le même terrain, mais avec un excédant de 35 pieds de longueur sur 94 pieds de largeur, sur une partie du lot n° 19 appartenant à Damase Desrochers. Cette école est fermée en 1967 et vendue à Edmond Grenier le 6 mai 1969.

La lente évolution du système scolaire, 1875-1960

Dès 1875, une nouvelle loi scolaire détermine les structures de fonctionnement du système scolaire. Elle demeure presque sans modification jusqu'en 1964. D'une part, le surintendant, chargé de l'exécution des politiques scolaires, devient responsable de la préparation du budget de l'éducation, préside le conseil de l'instruction publique et est membre de chacun des comités existants. D'autre part, chaque évêque catholique de la province devient membre de droit du Comité catholique, ce qui augmente

Classe d'Adéline Bourbonnais, institutrice en 1915 à l'école de Sainte-Julie. Adéline se marie avec Denis Quesnel en 1914. Selon les règlements de l'époque, elle doit abandonner sa carrière quand elle devient enceinte, ce qui arrive en 1918 ou en 1919, car son aîné, Gérald, est né en 1919.

De gauche à droite, Ire rangée : Lionel Sauvé,
Donat Paiement, Adhémar Desrochers, Maria
Lalonde, ?, Lucienne Sureault, ?, Cécile Sureault.
2º rangée : ?, Benjamin Paiement, Arthur
Grenier, Joséphine Lortie, Yvonne Sureault,
Yvonne Grenier, Ida Paiement, ?; 3º rangée :
Philippe Besner, ?, Pharand, ?, Romuald Lalonde,
Alice Lortie, ?, ?, Jeannette Normandeau, Maria
Desrochers; 4º rangée : Pharand, Joseph
Paiement, Menzor Sauvé.

Collection d'Yvon Quesnel





Classe de 1^{re} année de l'école du village, en juin 1965. L'enseignante est sœur Louise.

Collection de Solange Brazeau

considérablement le rôle de l'Église dans l'éducation. Enfin, l'autonomie des comités catholiques et protestants est solidement établie, ce qui confirme l'existence de plus en plus évidente de deux systèmes scolaires indépendants au Québec.

En se retirant quasi totalement de ce champ d'intervention, le gouvernement du Québec abandonne ses pouvoirs en éducation à des organismes non électifs. En reniant son autorité dans ce domaine, l'État compromet ainsi le développement de l'éducation, ce qui apporte des conséquences importantes sur la qualité et l'uniformité des services offerts sur le territoire québécois. L'immuabilité du régime scolaire contribue ainsi à retarder l'adaptation du système au changement.

C'est dans ce contexte que nos écoles de rang évoluent. Les commissaires n'ont pas les moyens financiers de développer leurs écoles ou de donner les outils nécessaires aux professeurs. Heureusement, ceux-ci peuvent bénéficier de journées de perfectionnement organisées par les inspecteurs, pour se ressourcer et échanger sur leur méthode pédagogique.



Les programmes scolaires

Le programme scolaire de 1873 institue un cours primaire, d'une durée de huit années, réparti entre trois échelons, soit l'élémentaire (quatre ans), le modèle (deux ans) et l'académique

(deux ans). Cette organisation prévaut jusqu'à la refonte du programme en 1923, alors que le cours élémentaire est porté à six ans, tandis que des classes de 7^e et 8^e années sont ajoutées au système.

Le manque de manuels scolaires ne favorise pas le développement de l'éducation; durant les premières années, un seul livre de lecture est disponible pour toute une classe. En 1855, un premier livre de lecture est mentionné, il s'agit du livre Le devoir du Chrétien de la collection des Frères de la Doctrine

Chrétienne. Les élèves peuvent aussi lire le livre de catéchisme et l'Ancien Testament.

En 1880, le comité catholique favorise, auprès des commissions scolaires, l'achat des manuels suivants : les manuels de français et les livres d'arithmétique des Frères du Sacré-Cœur, les livres d'histoire des Frères des Écoles Chrétiennes et, enfin, les manuels de géographie des Frères Maristes. Ces manuels n'ont presque pas changé de 1880 à 1955.

Voici des exemples de problèmes que l'on trouve en 1955 dans le livre d'arithmétique de 7^e année et qui nous renseignent sur le quotidien des gens à cette époque :

- 1. «Un cultivateur achète 3 sacs d'engrais chimiques à \$ 2.30 le sac et 4 sacs à \$ 2.25. Il offre en paiement 5 gallons de sirop d'érable à \$ 3.45 le gallon. Combien doit-on lui remettre? »
- 2. «Vous achetez 6 gallons de gazoline, à \$0.47½ le gallon. Quelle est votre dépense?»
- 3. « Pendant le mois de novembre, Jacqueline assiste à la messe tous les matins pour les âmes du purgatoire. Elle leur offre ainsi ¾ d'heure chaque jour, soit le temps nécessaire pour



La classe de sœur François-Albert
En bas, de gauche à droite : Maurice Ladouceur,
Raymond Campeau, Lise Fournelle, sœur
François-Albert (supérieure), sœur JeanneAlice, Raymond Séguin, Jean-Guy Chartrand,
Raymond Ranger; 2º rangée : Yvon Massé,
Gisèle Chartand, Nicole Dupras, Suzanne
Ranger, Anita Brunet, ?, Marielle Campeau,
Huguette Brunette, Armand Séguin; rangée du
haut : Yolande Bourbonnais, Agathe Felx,
Michaël Farrell, Yves Lamer, Wilfrid Felx, Claude
Fournelle.

Collection de Heather Farmer-Bertrand

la messe et le trajet. Combien d'heures consacrera-t-elle à ce pieux exercice, pendant ce mois (30 jours, moins 4 dimanches)? »

- 4. «Un fermier a vendu 4 voyages de foin pesant respectivement 2439 livres, 2280 livres, 2350 livres et 2540 livres.
 - a) Quel était le poids moyen d'un voyage?
 - b) Quel montant a-t-il reçu, si le prix du foin est de \$ 12 la tonne? »
- 5. «Une fermière lève en moyenne 180 œufs par jour. Elle les vend \$0.48 la douzaine. Quelle somme retirera-t-elle en 30 jours?»

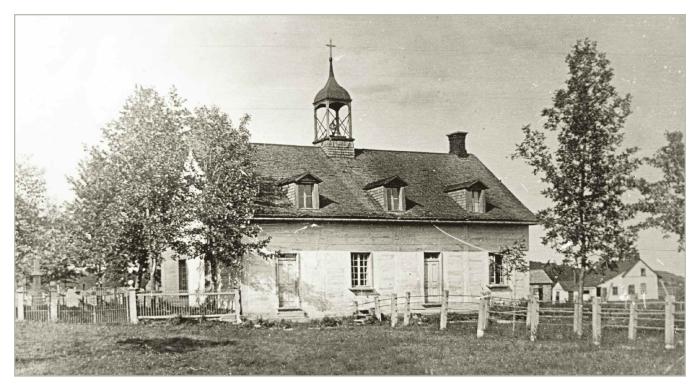
L'inspecteur demande à plusieurs reprises d'établir un petit jardin dans la cour de l'école. C'est un groupe d'agronomes qui popularise la formule à travers la province à compter de 1914. On pense alors que les jardins scolaires aideront les élèves à mettre en pratique les leçons théoriques apprises sur les bancs de l'école. Les parents, les instituteurs et les institutrices ainsi que les commissaires n'y voyant pas d'intérêt, ces jardins scolaires ne sont pas réalisés.

Le 25 mars 1935, le comité catholique du Département de l'instruction publique propose la mise en vigueur du certificat d'études primaires conformément à l'article 76. Les commissaires décident, le 7 septembre 1944, de mettre gratuitement à la disposition des enfants les livres de classe nécessaires, mais ces livres restent la propriété de la Municipalité scolaire. Le 27 décembre 1948, la commission scolaire décide d'installer une bibliothèque dans chacune de ses quatre écoles pour les six classes et accepte le plan du Département concernant les bibliothèques.

L'école du village nº 2

L'école du village, construite vers 1850, est bâtie sur le terrain de la fabrique à l'exception d'une partie, de 2 perches et 243 pieds, achetée le 26 juin 1885 de Jean-Baptiste Brunet pour 68 \$. Au début, cette école offre les deux premiers échelons du cours primaire, soit l'élémentaire (quatre ans) et le cours modèle





(deux ans). En 1857, on ajoute le dernier échelon, le cours académique (deux ans). Le 27 décembre 1879, le secrétaire doit payer un entrepreneur pour le lambrissage en briques de la maison-école du village; les frais sont répartis entre le conseil municipal et la municipalité scolaire puisque le conseil municipal y tient ses réunions depuis le début. Le rez-dechaussée est divisé en deux : d'un côté se trouve la salle publique, où les commissaires et les conseillers municipaux se réunissent, et de l'autre côté, la classe. Le 1er mai 1889, on divise la classe en deux de façon à ce que les garçons ne voient pas les filles de l'autre côté, et en même temps, on engage Alphonse Héroux à 200 \$ à la condition qu'il fournisse une assistante de qualité. Il est alors prévu que les garçons soient sous la responsabilité de ce dernier et que son épouse dirige la classe des filles. Le couple demeure à l'étage. Après avoir fait plusieurs réparations majeures à l'école en 1889, le 4 septembre 1896, les commissaires veulent bâtir une nouvelle école du village à une distance de 30 pieds du cimetière. On déplace l'école à cet endroit et l'on y effectue des réparations sans construire à neuf. Une rétribution supplémentaire est attribuée aux contribuables du village le 15 décembre 1900 pour payer ces réparations. En 1905, la société de l'aqueduc dessert l'école.

La première école du village Collection de Paul Felx

Le projet de reconstruction de l'école du village et le morcellement de la commission scolaire

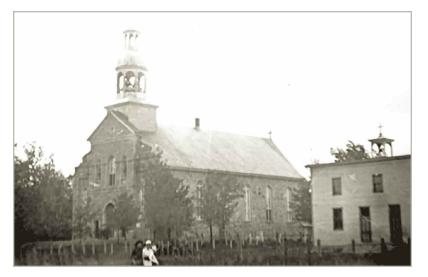
Le 5 mars 1907, le projet de construire une nouvelle école du village revient quand M. Émile Cool propose d'acheter une partie du lot voisin pour agrandir le terrain actuel qui a 52 pieds de largeur sur environ 200 pieds de profondeur et qui se trouve attenant au cimetière d'environ 50 pieds. Il obtient du surintendant de l'Instruction publique, par l'intermédiaire du député Pilon, que l'école soit bâtie sur le terrain actuel de la commission scolaire. Cependant, le secrétaire, le notaire Jeannotte, en sa qualité de contribuable, en appelle de cette décision. Il croit que les commissaires doivent se conformer à la loi qui exige au moins un demi-arpent en superficie pour l'emplacement d'une école. Les commissaires maintiennent leur décision puisqu'à la réunion du 6 juillet 1907, les devis de construction de la nouvelle école sont approuvés. Les discussions sont tellement orageuses que le secrétaire, M. Jeannotte, et M. Cool démissionnent à la réunion du 20 juillet, mais le notaire Jeannotte sera réengagé le 28 août de cette même année avec une augmentation.

Lors du référendum tenu à travers la paroisse en 1907, les contribuables des rangs Sainte-Marie et Sainte-Julie clament fortement leur désaccord avec le projet de construire une nouvelle école. Ils en profitent pour demander au surintendant de l'Instruction publique de former une nouvelle commission scolaire, le 29 juillet 1907, en prétextant que c'est trop dispendieux d'envoyer leurs enfants à l'école modèle du village. Ce dernier, après avoir vérifié auprès de la Municipalité scolaire de Sainte-Marthe afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets préjudiciables à cette séparation, accepte l'érection de la Municipalité scolaire de Beauvoir, le 7 mars 1908.

Les réparations de l'école du village

Considérant le mode de rétribution et la diminution des contribuables de la Municipalité scolaire de Sainte-Marthe à la suite de la séparation des citoyens des rangs du Haut, du Bas Sainte-Marie et de Sainte-Julie, l'école du village est réparée après





L'école du village après les réparations de 1909 Collection de Heather Farmer-Bertrand

avoir été déplacée cette fois sur le terrain voisin, nº 365, donné par le notaire Jeannotte. Ainsi, l'école du village est située en dehors du terrain du cimetière, ce qui répond aux exigences du D^r Beaudry, inspecteur du bureau d'hygiène. Le bâtiment est considérablement modifié, la salle de classe est haussée à 10 pieds de haut et le logement du haut, à 8 pieds. Une cuisine de 18 sur 18 et une salle à manger de 12 sur 18 sont ajoutées dans le logis, à l'étage. Le toit en tôle est plat avec une pente suffisante. Un clocher semblable au clocher précédent est construit et l'on y placera la cloche. La soumission du notaire Jeannotte pour faire les réparations de l'école au coût de 1 670 \$ est acceptée. Le 15 août 1909, on achète 40 pupitres, une table et deux chaises et le vieux mobilier est vendu. Le 8 septembre 1909, les réparations de l'école sont terminées, mais on demande un entrepreneur pour construire une clôture, faire le ménage du terrain en plus de rechausser l'école.

Le 23 juillet 1914, on veut agrandir les classes en ajoutant un vestibule à l'extérieur de l'école ayant une profondeur de 8 pieds et une longueur de 20 pieds. Un an plus tard, le 5 août 1915, un mur est construit entre les deux classes; il est fait de quatre rangs de planches et le vide est rempli de sable ou de terre. Le 1^{er} juin 1918, on propose une troisième classe parce qu'il y a trop d'élèves au village. Une troisième institutrice doit donc être embauchée.

L'arrivée des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

L'arrivée des religieuses à l'école du village est une source d'inspiration et de motivation pour améliorer la qualité de l'enseignement. Le 19 décembre 1918, les commissaires



L'école du village après les réparations de 1919 Collection de Heather Farmer-Bertrand

demandent à M. le curé Maxime Marleau de communiquer avec les autorités religieuses pour avoir des sœurs enseignantes à l'école du village. Le 9 juillet 1919, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie sont engagées, mais elles fournissent un plan et un devis pour effectuer des réparations à l'école et il est convenu que M. Osée Danis effectuera ces réparations au coût de 200 \$. Il doit faire une galerie avec un chapeau. Les murs qui existent sont défaits et le plancher, réparé. Un puisard est creusé;

on installe un bain et des toilettes. Les sœurs achèteront l'ameublement nécessaire à leur logis aux frais de la commission.

Quatre religieuses viennent assurer les tâches de la direction de l'école et de l'enseignement. Il s'agit de sœur Marie-Alfred (née Marie Laliberté), qui assure le rôle de supérieure et enseigne à 38 petits du cours préparatoire; sœur Marguerite de Saint-François, qui se voit confier la classe de 3e, 4e et 5e années (20 élèves) et l'enseignement du chant; sœur Marie-Vincent Ferrier, qui est responsable de la classe de 1^{re} et 2^e années (38 élèves), de la sacristie, du couvent et des chroniques; et finalement, sœur Marie Émard, qui est chargée de la cuisine et de la lingerie.

Sœur Marie-Vincent Ferrier nous raconte dans sa première chronique leur arrivée à Sainte-Marthe :

> 15 SEPTEMBRE 1919 : DÉPART D'HOCHELAGA. ARRIVÉE À SAINTE-MARTHE :

> Parties de Montréal, nous arrivons directement à Saint-Clet où nous attend un monsieur Campeau qui





nous conduit au presbytère de Sainte-Marthe juste à la sortie de la messe matinale où nous croisons des personnes pieuses.

L'église est belle, à peine agenouillées que M. l'abbé Henri Julien, vicaire de la paroisse, vint au-devant de nous. Nous saluons M. le curé Marleau dont la bienvenue est toute paternelle. Nous acceptons de prendre une tasse de café à sa table avant d'aller visiter l'école.

PREMIÈRE VISITE: La cour offre l'aspect d'un joli désordre. À première vue, la maison semble relativement petite. C'est le cas de le dire pour l'étage inférieur qui comprend 3 salles de classe. Quant à l'étage supérieur, il offre dans ses 8 pièces un logement adéquat aux 4 missionnaires. Des peintures à teintes pâles sont appliquées et la salle de bain est complète, les planchers laissent à désirer.

PREMIER DIMANCHE À SAINTE-MARTHE

C'est la grand-messe. En entrant dans l'église, nous sommes un peu déçues d'entendre des accords qui ne s'harmonisent pas avec la distinction du temple. Mais nous jouissons de la piété avec laquelle les hommes font leur chemin de croix en attendant la messe. Nous prenons place sur les Prie-Dieu placés pour nous vers le haut de la Grande Allée. M. l'abbé Marleau, en termes discrets, nous souhaite la plus cordiale bienvenue au prône.

Leur implication dans la communauté

Le logement n'étant pas fini au moment de leur arrivée, M. le curé héberge les religieuses au presbytère pendant plusieurs jours. L'ouverture des classes a lieu le 17 septembre et elles accueillent 96 élèves.

Les quatre religieuses s'installent dans leur logement le 6 octobre et une première messe est célébrée dans la chapelle de l'école. Par la suite, elles sont bien occupées à préparer leur premier Noël dans la paroisse, elles s'investissent dans la chorale et elles préparent leurs élèves pour chanter la messe de l'Aurore. C'est le début d'une tradition qui durera plusieurs années.

Leur implication ne se limite pas à la vie religieuse, puisqu'elles sensibilisent les jeunes à l'environnement. Elles organisent, le 16 mai 1922, une Fête des Arbres, avec la collaboration de M. le curé. Ce dernier, avec les garçons de l'école, ira chercher des arbres dans les bois. Au retour, garçons et filles procèdent à la plantation des arbres dans la cour de l'école.

Elles veulent promouvoir l'esprit patriotique chez leurs élèves. Dans une de leurs chroniques, elles racontent l'événement en ces termes :

Le 24 juin 1931, Fête de Saint-Jean-Baptiste : En l'honneur de notre saint patron, tous les élèves rendent un témoignage public de patriotisme en venant communier et assister à la sainte messe. Au sortir de l'église, des drapeaux s'agitent et nous entonnons notre bel hymne national. Puissions-nous demeurer toujours de bons et pieux Canadiens français.

Le 23 juillet 1934, elles décident d'organiser de façon temporaire une classe de 8^e année pour l'année scolaire 1934-1935. Le 10 octobre 1934, une croix Jacques-Cartier est érigée sur le terrain de l'école devant un grand public qui chante l'hymne national.

Les séances à l'école du village

Toute la population garde de beaux souvenirs des séances présentées à l'école du village. Ces représentations marquent la fin de l'année, en remerciement des prix offerts précédemment ou pour souligner la fête de M. le curé, qui donne généralement congé le lendemain à tous les élèves. Ces derniers ont ainsi l'occasion de faire valoir leur talent de comédien, de musicien

Élèves costumés pour une séance :
René Montpetit (le marié), Agathe Campeau
(la mariée), Rita Bourbonnais (Ire demoiselle
d'honneur), accompagnée de René Chartrand,
Raymonde Bourbonnais et Vital Dumoulin
(un autre couple) et Claire Saint-Denis.
Les robes sont faites en papier crêpé.
Collection de Rita Bourbonnais









Séance organisée par les sœurs Collection d'Huguette Bourbonnais-Dupras

et de musicienne et ceux et celles qui ont suivi des cours de piano, avec la sœur responsable du chant et de la musique, défilent pour présenter leur morceau préféré.

La formation de la Commission scolaire de Beauvoir

L'érection de la Commission scolaire de Beauvoir a lieu le 7 mars 1908, mais ne prendra effet que le 1^{er} juillet de la même année. Elle est nommée Beauvoir parce que le bureau de poste de Sainte-Julie porte déjà ce nom.

C'est dans la maison de M. Joseph Devoyeau, le 6 juillet 1908, qu'est tenue la première réunion de la municipalité scolaire pour l'élection des premiers commissaires. Delphis Sureau est nommé président de l'assemblée et M. Jean-Baptiste Chartrand, marchand, est nommé secrétaire temporaire. Les premières institutrices sont engagées à raison de 165 \$ par année. En plus des tâches liées à l'enseignement, elles doivent « chauffer » l'école. En 1909, les réunions se tiennent dans la maison du juge de paix John McCabe, située à l'angle du rang Sainte-Marie et de la montée du même nom, là où, un peu plus tard, sera bâtie la fromagerie d'Alfred Campeau et de Joseph Séguin.



Des élèves de l'école du Bas de Sainte-Marie Collection de Thérèse Lalonde-Bourbonnais



Des élèves de l'école Sainte-Julie
I re rangée : Viateur Besner, André Gauthier,
Normand Farmer, Marcel Besner; 2e rangée :
Alain Besner et Jean-Maurice Farmer; 3e rangée :
Dolorès Grenier, Agathe Grenier, Germaine
Grenier, Lise Grenier, Raymonde Grenier, Roland
Paiement, Gilles Legault, André Besner.
Collection de Lucia Grenier Therrien



La Municipalité scolaire de Beauvoir, comprenant les rangs de Sainte-Julie et du Bas Sainte-Marie et du Haut Sainte-Marie, est annexée à la Municipalité scolaire de Sainte-Marthe, en vertu d'un arrêté en conseil N° 1890, émis par le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, le 14 juillet 1967. Cet arrêté marque la fin des écoles de rang. Dorénavant, tous les enfants iront à l'école centrale au village.

La réforme scolaire

Commencée en 1959, la réforme scolaire se poursuit jusqu'en 1969. Sous le régime du premier ministre Duplessis, de nombreuses écoles sont construites, presque toutes sous le même modèle. L'école centrale de Sainte-Marthe n'y échappe pas.

L'école centrale 1956

Depuis l'arrivée des religieuses, en 1918, et ce jusqu'en 1952, c'est le statu quo à Sainte-Marthe. Toutefois, conformément aux exigences du Département de la santé et du Département de



l'instruction publique, considérant que les écoles de Saint-Henri et du Bas Saint-Guillaume accueillent moins de dix élèves et considérant que toutes les écoles requièrent des réparations, on propose de construire une école centrale au village, laquelle desservira toute la Municipalité scolaire de Sainte-Marthe.

La même situation se produit, on hésite entre la construction d'un nouveau bâtiment ou la rénovation de l'école existante. Il y a des opposants au projet d'une école neuve qui portent leur requête à la cour du magistrat de Montréal. Entre-temps, à cause de la lenteur de la commission scolaire à décider de construire une école et une résidence convenables pour les religieuses, celles-ci quittent Sainte-Marthe, le 5 août 1954. Devant ce fait, tous les contribuables convoqués pour une assemblée générale le 4 septembre 1954 à la Salle Massé adoptent une résolution en faveur de la construction d'une école centrale de quatre classes pour les élèves du village, du rang Saint-Henri et du Bas Saint-Guillaume, les contribuables du Haut Saint-Guillaume ayant décidé de garder leur école ouverte. Les commissaires achètent un terrain de Patrick Quesnel.

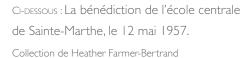
L'année suivante, les contribuables du rang du Haut de Sainte-Marie demandent à la Commission scolaire de Sainte-Marthe l'autorisation de se joindre à eux. Leur proposition est acceptée et de nouveaux plans sont soumis, le 11 novembre 1955, pour une école de six classes avec un logement. Cette modification oblige les commissaires à acheter une autre partie du terrain de Patrick Quesnel. Les travaux commencent le 1er avril 1956 par le déménagement de la vieille école qui est déplacée pour la troisième fois. C'est la soumission de l'entrepreneur Armand Felx, au montant de 107 995 \$, qui est acceptée; Me J.-Édouard Jeannotte, député du comté, a obtenu un octroi couvrant 80 % des dépenses, soit 86 396 \$.



M. le curé Hyacinthe Brais bénit les travaux de construction, le 2 mai 1956, en présence de M. Oswald Campeau, commissaire, de M. Philippe Dupras, président de la commission scolaire, de M. Édouard Jeannotte, de M. André Farmer, commissaire, et de M. Gérard Felx, commissaire.

Collection de Heather Farmer-Bertrand













Cette photo a été prise lors de l'enlèvement de la première pelletée de terre, cérémonie symbolique qui marque l'ouverture officielle des travaux de construction de la future école de Sainte-Marthe. Nous reconnaissons, de gauche à droite : M. André Farmer, commissaire; M. Denis Montpetit, maire de la paroisse; M. Gérard Felx, commissaire; M. Philippe Dupras, président de la commission scolaire; M. le curé Hyacinthe Brais; M. Jean-Marc Séguin, président de Rigaud Construction; Me J.-Édouard Jeannotte, député du comté; M. Loyola Schmidt, industriel de Dorion; M. Aimé Ladouceur, maire du village et préfet de comté; M. Léo Dupras, vice-président de Rigaud Construction; M. Armand Felx, entrepreneur de Sainte-Marthe à qui l'on a confié l'exécution des travaux; M. Ovide Quesnel, commissaire; et M. Jean-Baptiste Massé, secrétaire de la commission scolaire.

Collection de Paul Felx

L'école centrale est bénite le 12 mai 1957 par Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield, en présence de nombreux invités et des paroissiens. On bénit d'abord le drapeau fleurdelisé qui est hissé au haut de son mât par M. Philippe Dupras, président de la commission scolaire.

Les religieuses reviennent par la suite et l'une d'entre elles prend la direction de l'école du village. La communauté religieuse enverra trois religieuses enseignantes pour l'année scolaire 1956-1957, au prix de 1000 \$ chacune. Rita Bourbonnais et Madeleine Downs complètent le corps professoral. Les vacances estivales



des élèves du village, des rangs du Bas Saint-Guillaume, de Saint-Henri et du Haut Sainte-Marie sont prolongées puisque cette nouvelle école n'est ouverte que le 8 octobre 1956. Le premier concierge est Ernest Racine.

Désormais, les élèves seront transportés par autobus scolaire et c'est Ernest Besner qui conduit les élèves du Haut Sainte-Marie et du Bas Saint-Guillaume tandis que Gaston Massicotte transportera, en auto, les élèves du rang Saint-Henri. Ces transports sont subventionnés.

Les élèves du Haut Saint-Guillaume viendront à l'école du village dès l'année suivante en 1957-1958. Les commissaires demandent deux autres sœurs enseignantes à la maison mère de la communauté religieuse. En 1960, l'école de Sainte-Marthe est alors fréquentée par quelque 150 enfants. La Commission scolaire de Beauvoir est dissoute le 14 juillet 1967. Les élèves du Bas Sainte-Marie et de Sainte-Julie sont transportés à l'école du village pour l'année scolaire 1967-1968.

La régionalisation des commissions scolaires

Le climat général des années 1950, surtout après 1956, est nettement à la controverse et à la critique. On parle de réforme dans les écoles normales, une crise d'autorité couve, latente, dans le secteur de l'enseignement spécialisé et les universités se plaignent de l'absence de fonds et de leur impuissance devant l'affluence sans cesse grandissante des étudiants. Le secteur public lui-même et l'enseignement qu'on y dispense sont vivement attaqués dans une série d'articles d'un correspondant mystérieux publiés dans Le Devoir qui signe Frère Untel. La publication de ses Insolences s'avère un immense succès de librairie et les coups qu'il assène ébranlent les fondements mêmes du Département de l'instruction publique.

En 1961, une commission royale d'enquête sur l'enseignement, la commission Parent, est mise sur pied pour étudier l'organisation et le financement de l'éducation au Québec. Une dizaine de lois scolaires sont adoptées, connues sous le nom de la





« Grande Charte de l'éducation ». Ces lois touchent la gratuité de l'enseignement, la fréquentation scolaire obligatoire, la formation universitaire des enseignants de niveau secondaire, les subventions aux institutions d'enseignement, etc. En 1964, le gouvernement donne suite à une recommandation de la commission Parent en créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation.

La démocratisation du système d'enseignement devient une priorité; c'est dans ce but que les commissions scolaires régionales sont formées. La création du campus de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion est un bel exemple pour illustrer la Révolution tranquille et le projet d'un jeune ministre de l'équipe du gouvernement Lesage, M. Paul Gérin-Lajoie, premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec. Les bâtiments qui se trouvent sur le site du campus sont construits par la Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges, le gouvernement du Québec et la Corporation de la Cité-des-Jeunes de Vaudreuil.

La Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges est née, en 1964, de la fusion de la Commission scolaire régionale de Vaudreuil et de celle de Soulanges. Elle est parmi les quatre premières à être fondées au Québec. Cette même année, les élèves de 8° et 9° années de Sainte-Marthe vont à l'école Régionale de Rigaud.

Classe de 9° année à Rigaud, en 1965 : Diane Chartrand, France Lalonde, Suzanne Labelle, Liliane Dumoulin, Nycol labelle, Francine Carrière, Jeannine Lalonde, Louyse Marcoux, Jocelyne Saint-Denis, Madeleine Lacelle, Marie-Marthe Lauzon, Carole Labelle, Diane Lemieux, Ginette Felebvre, Monique D'amour, Ginette Besner, Nicole Proulx, Pauline Gazaille.

Collection de Gaétane Martineau-Downs





Le 4 mars 1968, la Commission scolaire de Sainte-Marthe accepte la fusion avec Rigaud, Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune. Cette nouvelle commission scolaire portera le nom de Commission scolaire de Rigaud. Sept commissaires sont nommés et sont répartis comme suit : trois commissaires pour Rigaud; deux pour Sainte-Marthe; un pour Pointe-Fortune et un pour Saint-Rédempteur. La fusion entre en vigueur le 1^{er} juillet 1968.

Une classe préscolaire est offerte aux 22 élèves de Sainte-Marthe en septembre 1968. Agathe Bernard en est la première enseignante et les commissaires louent un local à la fabrique pour l'organisation de cette classe pendant trois ans.

L'année suivante, en 1969, la Commisson scolaire de Rigaud est fusionnée avec les commissions scolaires suivantes : Vaudreuil, Dorion, Saint-Lazare, Les Cèdres, Hudson, Rigaud, Sainte-Marthe, Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune. Cette nouvelle identité scolaire est connue sous le nom de Commission scolaire de Vaudreuil.

En 1971, les élèves de la paroisse de Très-Saint-Rédempteur sont transférés à Sainte-Marthe puisqu'ils sont peu nombreux. Depuis, l'école de Sainte-Marthe est toujours l'école des deux paroisses.

La supervision pédagogique de toutes les classes est sous la responsabilité de la direction de l'enseignement élémentaire de la Régionale et il en est de même pour l'évaluation, l'engagement et le congédiement des enseignants.

Les services suivants sont offerts et administrés par la Commission scolaire Régionale de Vaudreuil-Soulanges : perfectionnement des maîtres, service du culte et de pastorale, enseignement préscolaire, enseignement audiovisuel, enseignement de l'éducation physique, service d'orientation et de psychologie et classe de l'enfance inadaptée.

Cette réorganisation et la diminution des effectifs religieux provoquent le départ définitif des religieuses de la paroisse de



Citoyens rassemblés lors d'une fête paroissiale soulignant le départ des religieuses, en 1975. Collection de Rita Bourbonnais

Sainte-Marthe souligné par de nombreux citoyens lors d'une fête paroissiale, le 22 juin 1975. Ces gens veulent les remercier et leur rendre hommage pour les années de dévouement et de générosité dont ont pu grandement profiter plusieurs générations de filles et de garçons de la communauté.

En 2009, l'école centrale de Sainte-Marthe est gérée par la Commission scolaire Des Trois-Lacs, créée en 1992 de la fusion de la Commission scolaire Régionale de Vaudreuil-Soulanges, des Commissions scolaires de Vaudreuil, de Soulanges et de L'Île-Perrot. Cette commission scolaire offre, en plus des services mentionnés plus haut, d'autres services pour répondre à tous les besoins des élèves.

Conclusion

L'évolution du système scolaire a permis à nos ancêtres de s'instruire. Plusieurs enfants de la place ont fait leur marque dans la société québécoise grâce à cette instruction et cela est sans compter tous ceux qui, sans parvenir à la renommée, ont bénéficié d'un savoir qui est précieux dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Ces écoles que les premières familles ont construites sont des forteresses, des bastions indispensables, essentiels à la conservation de nos traditions religieuses et culturelles. Vous trouverez en annexe la liste des enseignants, des présidents et des commissaires des deux Commissions scolaires de Sainte-Marthe de 1878 à 1968.

